

2018-08-0682

Décret de travaux – Ordres de changements numéros 41, 44, 50, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103 et 104 – Travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame, lot 3 construction – Contrat numéro 192/2017 – Céleb Construction Itée

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du bureau de projets, sous le numéro BP-2018-030;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 192/2017 adjugé à Céleb Construction Itée par la résolution numéro 2017-09-0870 pour les travaux de construction de l'église Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif des ordres de changements numéros 41, 44, 50, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103 et 104, en date du 6 août 2018, en annexe au sommaire numéro BP-2018-030;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de décréter des travaux supplémentaires au contrat numéro 192/2017 de construction de l'église Notre-Dame; et

d'accepter les ordres de changements numéros 41, 44, 50, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103 et 104 concernant des quantités ajoutées ou retranchées au bordereau de soumission et des travaux supplémentaires ou autres réalisés au contrat numéro 192/2017, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire numéro BP-2018-030 et entraînant une dépense supplémentaire de 76 416,08 \$ plus taxes, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 352-2018, en date du 8 août 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-0683

Modification de la résolution numéro 2018-03-0133 – Don d'un camion de pompiers – Commune de Carrefour à Haïti

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des incendies, sous le numéro SI-2018-002;

CONSIDÉRANT QUE la transaction doit être conforme aux exigences des différents services gouvernementaux;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de modifier la résolution numéro 2018-03-0133 afin d'y prévoir la vente du camion à 1,00 \$ au lieu d'une donation, le tout en changeant les mots « le don d'un camion incendie de marque Ford C8000, année 1989 », par les mots « la vente d'un camion incendie, au coût de 1,00 \$, de marque Ford C8000, année 1988 » et en modifiant les mots « est donné » par les mots « est vendu ».

La résolution numéro 2018-03-0133 n'est pas autrement modifiée.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-0684

Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) – Assurances collectives – 10 ans

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-094;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a entrepris un processus d'appel d'offres pour les assurances collectives de ses employés, le tout sous l'appel d'offres numéro 158/2018 (N/Réf SEAO : 1183393);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet appel d'offres, deux (2) options quant à la durée du contrat sont prévues, soit une durée d'un (1) an avec quatre (4) périodes de renouvellement, et une durée d'un (1) an avec neuf (9) périodes de renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'il est indéniable que l'adjudication du contrat pour une durée pouvant aller jusqu'à dix (10) ans est avantageuse pour les contribuables, en ce que ceci attire un plus grand nombre de soumissionnaires, et que l'assureur retenu peut amortir certains coûts sur une plus longue période, le tout tel qu'il appert de l'analyse de Morneau Shepell Ltd., laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2018-094;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

que la Ville de Granby demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), par les présentes, aux termes de l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes*, l'autorisation d'adjuger son contrat d'assurances collectives de ses employés pour une durée pouvant aller jusqu'à dix (10) ans, en incluant l'ensemble des périodes de renouvellement, le tout selon les termes et conditions mentionnés dans l'appel d'offres numéro 158/2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-0685

Centre d'innovation et de technologies industrielles de Granby (CITIG) – 1300, boulevard Industriel – Règlement hors cour – Dossier de cour numéro 460-17-001683-127

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-100;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accepter qu'un règlement hors cour intervienne entre les Ateliers A. Bellavance inc., Alan Bellavance, Mayton inc., les Services EXP inc., Maçonnerie Jacques Boulay inc. et la Ville de Granby pour un montant global de 550 000 \$ en capital, intérêts et frais; et

d'autoriser M^e Vanessa Gravel de la firme Normandin Gravel Rhéaume avocats à signer tout document relativement au dossier de cour numéro 460-17-001683-127.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-0686

Autorisation de signature – Contribution financière d'Énergir pour l'installation de nouveaux équipements au Centre aquatique

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2018-012;

CONSIDÉRANT QUE la signature du contrat avec Énergir procurera une contribution financière d'une somme de 65 250 \$, laquelle sera remise à la Ville par l'entremise d'Énergir;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser la signature du contrat d'octroi d'une contribution financière de la part d'Énergir, au montant de 65 250 \$, dans le cadre de la construction du Centre aquatique.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-0687

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » afin d'apporter diverses précisions

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Julie Bourdon donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » afin d'apporter diverses précisions.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » afin d'apporter diverses précisions ».

2018-08-0688 **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats de façon à ne pas assujettir les travaux de prolongement ou d'entretien des réseaux d'utilité publique à l'obtention d'un certificat d'autorisation et à clarifier les documents exigés pour une installation septique**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Catherine Baudin donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats de façon à ne pas assujettir les travaux de prolongement ou d'entretien des réseaux d'utilité publique à l'obtention d'un certificat d'autorisation et à clarifier les documents exigés pour une installation septique.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats de façon à ne pas assujettir les travaux de prolongement ou d'entretien des réseaux d'utilité publique à l'obtention d'un certificat d'autorisation et à clarifier les documents exigés pour une installation septique ».

2018-08-0689 **Période de questions des citoyens**

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

2018-08-0690 **Levée de la séance**

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de lever la séance. Il est 19 h 05.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

M^e Julie Bertrand, greffière adjointe